

pays. toutefois, elle s'applique aussi à tous ceux dont le conjoint a atteint—65 ans et qui éprouvent de la difficulté à réaliser un revenu suffisant. Assurément, nous pourrions au moins avoir donné la pension à ceux qui ont plus de 60 ans, pourvu que leur conjoint ait atteint l'âge d'admissibilité de 65 ans.

Je ne fais que souligner l'imperfection de ce bill. Je crois, pour me résumer, que pour corriger cette injustice, le gouvernement—et je ne vois pas comment les députés de l'autre côté peuvent argumenter et parler comme ils le font—devrait avoir rendu ce rajustement du coût de la vie rétroactif à la date où la loi a été présentée pour la première fois et en faire profiter aussi les veuves qui sont âgées de plus de 60 ans sans avoir encore atteint l'âge de 65 et inclure ce rajustement du coût de la vie pour ceux qui sont admissibles au supplément de revenu garanti. Ceci s'applique à tous les pensionnés. Il n'y a pas un seul groupe de citoyens qui sont plus profondément affligés par les poussées inflationnistes qui nous concernent puisque nous essayons de les traiter équitablement dans la présente loi. Toute mesure moindre que celle que je préconise est une injustice; toute mesure moindre que celle-ci est de l'irresponsabilité.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me rends compte que dans mon intervention, au cours du débat en seconde lecture, le 10 mai, j'ai annoncé la date des prochaines élections fédérales, le 17 juin. Je ne savais pas que le premier ministre (M. Trudeau) s'était déjà rendu chez le gouverneur général et avait obtenu la dissolution des Chambres. Mais à entendre certains orateurs qui ont pris la parole cet après-midi, en particulier le député de Papineau (M. Ouellet), je commence à me demander si la campagne est déjà entamée.

Une voix: Ne vous pressez pas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On me dit de ne pas me presser, mais il ne reste qu'une demi-heure avant la fin du débat. Je ne parlerai donc que quelques minutes, afin de donner à d'autres qui voudront peut-être s'exprimer le temps de le faire.

Je crois encore fermement, monsieur l'Orateur, que les pensionnés canadiens veulent que le montant de base de la pension de vieillesse soit porté à \$150 au moins, et j'estime qu'ils ont le droit d'attendre rien moins que cela du Parlement. Nous estimons en outre qu'en plus du montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse de \$150 par mois, la loi de l'impôt sur le revenu devrait être modifiée de telle sorte que cet argent puisse être repris à ceux dont le revenu se situe dans les catégories supérieures. Nous insistons sur le fait que c'est ainsi qu'il faut procéder. Ce n'est pas le moyen d'en arriver à une société égalitaire qui ne distingue plus entre les possédants et les non-possédants que d'examiner comme toujours les besoins et les moyens d'une personne avant de fixer son taux de pension. Voilà pourquoi nous réclamons avec insistance que la pension de sécurité de la vieillesse soit fixée à \$150 par mois, et que des changements fiscaux soient apportés afin d'assurer que le riche rende ce qu'il aura reçu. Nous estimons en outre que le bill à l'étude devrait renfermer une disposition d'indexation qui soit meilleure que celle qu'il renferme déjà. Nous sommes heureux de celle que renferme le bill C-207 parce qu'elle vaut mieux que l'ancienne; cependant, celle que nous voudrions voir adopter devrait permettre aux retraités non seulement de faire face à la hausse incessante du coût de la vie, mais également de jouir du niveau de vie plus

élevé qu'au cours de la période active de leur vie ils ont contribué à établir.

En dépit de la déclaration que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Ouellet) a faite il y a quelques minutes, nous pensons que toutes les personnes de 60 ans disposées à quitter le marché du travail ou qui l'ont déjà quitté devraient avoir droit aux pensions versées en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada. J'espère qu'il est clair que ceci est valable pour les femmes de pensionnés qui n'ont pas encore atteint l'âge actuel de la pension.

Je suis d'accord avec ceux qui demandent que l'on accorde également une pension aux épouses qui sont quelques années plus jeunes si le soutien de famille a déjà une pension de vieillesse; ceci semble répondre à un besoin. Les déclarations défavorables que le député de Papineau a faites aujourd'hui et les jours précédents à ce sujet ne me convainquent pas. Nous pensons que certaines dispositions raisonnables doivent être appliquées. Il faudra bien prendre ces mesures un jour. Nous pensons qu'il faut le faire dès à présent.

Le bill C-207 a ses bons côtés. Il n'y a rien de mauvais dans le bill. Malheureusement, les bons côtés sont rares. Il prévoit simplement une indexation relativement à l'augmentation du coût de la vie. Il ne tient pas compte du produit national brut ou du coût de la vie. Il est calculé d'après une pension de base qui est insuffisante au départ. Si le député de Papineau et les autres qui sont du même côté de la Chambre comptent s'attribuer le mérite d'avoir pensé au principe de l'indexation, qu'ils se rendent compte qu'il leur faudra faire face à un grand nombre de retraités pour qui la formule d'indexation n'est d'aucune utilité parce que la pension de base est trop peu élevée. Ce sont les lacunes du bill. Il ne va pas assez loin. Comme je l'ai dit, il apporte quelque chose. Il ajoute l'indexation aux \$80 de base et il prévoit une augmentation du supplément de revenu garanti tant pour les célibataires que pour les couples mariés. Le bill est aussi conçu de façon à ce que les versements soient rétroactifs. Si j'ai bonne mémoire, c'est la première fois que cela se produit dans l'histoire du régime de pensions.

• (1540)

Les élections sont une chose merveilleuse, monsieur l'Orateur. D'ordinaire, ces augmentations ne prennent effet qu'après deux ou trois mois; mais avec les élections en perspective pour le 17 juillet, le bill a été rédigé de telles façon qu'il n'y aurait pas d'augmentation rétroactive de six mois dans les chèques qui seront perçus par nos pensionnés à la fin de juin. Toutefois, même si en une autre occasion, j'ai appelé cela par son nom, si ces gens doivent recevoir de l'argent, je crois que ce doit être aussitôt que possible, et c'est pourquoi je regrette que la Chambre n'ait pas adopté le bill hier, comme elle aurait pu et dû le faire. J'espère que, contrairement à ce qui s'est dit, ces dames et messieurs de ce qu'on appelle parfois «l'autre endroit» ne vont pas retarder l'adoption de ce bill.

En tout cas, j'ai exposé notre position sur la question des pensions de vieillesse, à savoir que, selon nous, la pension de base devrait être de \$150 par mois, avec les autres dispositions que j'ai mentionnées. Au contraire le gouvernement, le parti libéral, estime, lui, qu'il suffit d'avoir une pension de base de \$80 indexée de là et d'aider ceux qui ont besoin de plus d'argent au moyen d'un régime de justification des revenus ou des besoins. C'est là la position du gouvernement; il est prêt à demander à la